

Décision portant proclamation des résultats pour l'élection des représentants des usagers et l'élection partielle des personnels au sein du conseil du collège Sciences de la santé et de ses composantes de l'université de Bordeaux du 28 au 30 janvier 2025

Vu les dispositions du code de l'éducation et notamment ses articles L. 712-3, L. 719-1, L. 719-2 et D. 719-1 et suivants ;

Vu les statuts de l'Université de Bordeaux ;

Vu les statuts du collège des Sciences de la Santé ;

Vu les statuts de l'unité de formation et de recherche (UFR) des sciences médicales ;

Vu les statuts de l'unité de formation et de recherche (UFR) des sciences pharmaceutiques ;

Vu les statuts de l'unité de formation et de recherche (UFR) des sciences odontologiques ;

Vu les statuts de l'Institut de santé publique, d'épidémiologie et de développement (ISPED) ;

Vu la décision du 15 novembre 2024 portant organisation des élections partielles en vue du renouvellement de la représentation des personnels et des usagers aux conseils centraux de l'université de Bordeaux ;

Vu la décision portant recevabilité des listes de candidatures pour l'élection partielle des représentants des usagers et des personnels au sein des conseils centraux de l'université de Bordeaux du 20 janvier 2025 ;

Considérant les procès-verbaux de dépouillement ;

Le président de l'université de Bordeaux

DECIDE

Article 1. Conseil Collège Santé – Collège D - Usagers (7 sièges tit. + 7 sièges sup.)

Lesdits procès-verbaux ayant fait apparaître les indications suivantes :

Nombre de sièges Titulaires	7
Nombre de sièges Suppléants	7
Nombre d'électeurs inscrits	16821
Nombre d'émargements	178
Nombre d'enveloppes de vote	178
Taux de participation	1,05%
Nombre de votes blancs	7
Nombre de suffrages valablement exprimés	171

SONT PROCLAMÉS ELUS :

Listes	Nombre de suffrages	Candidats	Résultat
Inter'Assos : Bouge ton campus	171	1. M. MAXIME FAYARD	Titulaire
		2. Mme CELIA CODOGNOTTO	Titulaire
		3. M. MATTEO DE LESTAPIS	Titulaire
		4. Mme ROMANE MARTIN	Titulaire
		5. M. IMAD EL OUARGUI	Titulaire
		6. Mme SUZANNE NEILLO	Titulaire
	100,00%	7. M. ROMAIN BREGERAS	Titulaire
		8. Mme ANGELE SAPHORE	Suppléante
		9. M. LILIAN FERRY	Suppléant
		10. Mme JULIA RIGAL	Suppléante
		11. M. SAMUEL FERNANDEZ	Suppléant
		12. Mme MARIE THIBAUD	Suppléante
		13. M. THEO FISCHER	Suppléant
		14. Mme NINA DA SILVA	Suppléante

Article 2. Conseil de l'UFR des Sciences Odontologiques

Article 2-1 Collège B - autres enseignants-chercheurs, des enseignants et personnels assimilés (1 siège) :

Lesdits procès-verbaux ayant fait apparaître les indications suivantes :

Nombre de sièges à pourvoir	1
Nombre d'électeurs inscrits	24
Nombre d'émargements	4
Nombre d'enveloppes de vote	4
Taux de participation	16,66%
Nombre de votes blancs	0
Nombre de suffrages valablement exprimés	4

EST PROCLAMÉE ELUE :

	Nbr de suffrages	Résultat
Madame ANAIS CAVARE / CAPPAI	4	ELUE

Article 2-2 Collège C - BIATSS (1 siège)

Lesdits procès-verbaux ayant fait apparaître les indications suivantes :

Nombre de sièges à pourvoir	1
Nombre d'électeurs inscrits	9
Nombre d'émargements	8
Nombre d'enveloppes de vote	8
Taux de participation	88,88%
Nombre de votes blancs	0
Nombre de suffrages valablement exprimés	8

EST PROCLAMÉE ELUE :

	Nbr de suffrages	Résultat
Madame MARIE ANAIS GUERRIER	8	ELUE

Article 2-3 Collège D – Usagers (6 sièges titulaires + 6 sièges suppléants)

Lesdits procès-verbaux ayant fait apparaître les indications suivantes :

Nombre de sièges Titulaires	6
Nombre de sièges Suppléants	6
Nombre d'électeurs inscrits	656
Nombre d'émargements	16
Nombre d'enveloppes de vote	16
Taux de participation	2,43%
Nombre de votes blancs	1
Nombre de suffrages valablement exprimés	15

SONT PROCLAMÉS ELUS :

Listes	Nombre de suffrages	Candidats	Résultat
Inter'Assos : engagement pour les étudiants en chirurgie dentaire		1. M. IMAD EL OUARGUI	Titulaire
		2. Mme LORRAINE PERRY	Titulaire
		3. M. TOM MORIN	Titulaire
		4. Mme LUCY SAINT-AIME	Titulaire
		5. M. JULES MOINDROT	Titulaire
		6. Mme BLANCHE MERCERAND	Titulaire
	15	7. M. JUSTIN VILLEDIEU	Suppléant
	100,00%	8. Mme INES POUBLAN	Suppléante
		9. M. AYOUB MOURAD	Suppléant
		10. Mme CARLA DEGABRIEL	Suppléante
		11. M. RAYEN EL HAJJ	Suppléant
		12. Mme NOEMIE DIEGUEZ	Suppléante

Article 3. Conseil de l'UFR des Sciences médicales - Collège D – Usagers (8 sièges titulaires + 8 sièges suppléants)

Lesdits procès-verbaux ayant fait apparaître les indications suivantes :

Nombre de sièges Titulaires	8
Nombre de sièges Suppléants	8
Nombre d'électeurs inscrits	11012
Nombre d'émargements	98
Nombre d'enveloppes de vote	98
Taux de participation	0,88%
Nombre de votes blancs	2
Nombre de suffrages valablement exprimés	96

SONT PROCLAMÉS ELUS :

Listes	Nombre de suffrages	Candidats	Résultat
Inter'Assos : Bouge ton campus	96 100,00%	1. Mme CHLOE PASLIN 2. M. SIMON CHIROLD 3. Mme MARGAUX MINEO 4. M. CLEMENT GARRIGUES 5. Mme MARION LAHITTE 6. M. ARTHUR LAGUERRE 7. Mme AMANDINE PROCEDES 8. M. PIERRE-ANTOINE LAMACHE 9. Mme AMELIE FERREIRA MARTINS 10. M. BAPTISTE MARROCQ 11. Mme ESTHER VIRET	Titulaire Titulaire Titulaire Titulaire Titulaire Titulaire Titulaire Titulaire Suppléante Suppléant Suppléante

Listes	Nombre de suffrages	Candidats	Résultat
		12. M. FELIX AMIOT - DENEUVILLE	Suppléant
		13. Mme LISA GERAZ	Suppléante
		14. M. LUCAS LABARBE	Suppléant
		15. Mme NINA FOURCHE	Suppléante
		16. M. MAXIME FAYARD	Suppléant

Article 4. Conseil de l'UFR des Sciences pharmaceutiques - Collège D – Usagers (8 sièges titulaires + 8 sièges suppléants)

Lesdits procès-verbaux ayant fait apparaître les indications suivantes :

Nombre de sièges Titulaires	8
Nombre de sièges Suppléants	8
Nombre d'électeurs inscrits	1551
Nombre d'émargements	38
Nombre d'enveloppes de vote	38
Taux de participation	2,45%
Nombre de votes blancs	2
Nombre de suffrages valablement exprimés	36

SONT PROCLAMÉS ELUS :

Listes	Nombre de suffrages	Candidats	Résultat
Inter'Assos : La Dynamique étudiante	36	1. Mme NADINE RASSI	Titulaire
	100,00%	2. M. ALI CHTIOUI	Titulaire
		3. Mme MARIE ESCOUBET	Titulaire
		4. M. FLORIAN SEURIN	Titulaire

Listes	Nombre de suffrages	Candidats	Résultat
		5. Mme LUCIE MORA	Titulaire
		6. M. NICOLAS DULUCQ	Titulaire
		7. Mme LILOU MORILLON	Titulaire
		8. M. MATTHIEU BOUILLET	Titulaire
		9. Mme POERAVA RADREAU	Suppléante
		10. M. AXEL MERKES	Suppléant
		11. Mme MARINE LEMETAYER	Suppléante
		12. M. KEILLYAN CORVAISIER	Suppléant
		13. Mme LISA TRANQUILLE	Suppléante
		14. M. OUSSAMA BIHI	Suppléant
		15. Mme AMELIE LAVERZE	Suppléante
		16. M. ALEXANDRE KHALLEF	Suppléant

Article 5. Conseil de l'ISPED - Collège D – Usagers (4 sièges titulaires + 4 sièges suppléants)

Lesdits procès-verbaux ayant fait apparaître les indications suivantes :

Nombre de sièges Titulaires	4
Nombre de sièges Suppléants	4
Nombre d'électeurs inscrits	784
Nombre d'émargements	12
Nombre d'enveloppes de vote	12
Taux de participation	1,53%
Nombre de votes blancs	1
Nombre de suffrages valablement exprimés	11

SONT PROCLAMÉS ELUS :

Listes	Nombre de suffrages	Candidats	Résultat
Liste représentants de l'ISPED	11	1. M. MOHAMED EL GORAI	Titulaire
		2. M. WAYNE RICHARDSON	Titulaire

Article 6.

Le mandat des élus usagers prend effet à compter du 31 janvier 2025 pour une durée de deux ans, soit jusqu'au 30 janvier 2027.

Les représentants des personnels sont désignés pour le mandat restant à courir soit jusqu'au 24 novembre 2026.

Ils siègeront valablement jusqu'à la désignation de leurs successeurs.

Article 7.

La commission de contrôle des opérations électORALES (CCOE) connaît de toutes les contestations présentées par les électeurs, par le président de l'université ou par le recteur, sur la préparation et le déroulement des opérations de vote, ainsi que sur la proclamation des résultats du scrutin.

Elle doit être saisie au plus tard le cinquième jour suivant la proclamation des résultats et doit statuer dans un délai de quinze jours.

Tout électeur, ainsi que le président et le recteur ont le droit d'invoquer l'irrégularité ou la nullité des opérations électORALES devant le tribunal administratif territorialement compétent.

Ce recours n'est recevable que s'il a été précédé d'un recours préalable devant la commission de contrôle des opérations électORALES.

Le tribunal administratif de Bordeaux (situé 9 rue Tastet – CS21490 – 33063 Bordeaux Cedex) doit être saisi au plus tard le sixième jour suivant la décision de la commission de contrôle.

Article 8.

Le directeur général des services de l'université de Bordeaux est chargé de l'exécution de la présente décision.

Article 9.

Cette décision sera transmise au chancelier des universités d'Aquitaine. Elle sera publiée conformément aux dispositions relatives à la publication des actes à caractère réglementaire de l'université de Bordeaux.

Talence, le 31 janvier 2025,
Dean Lewis
Président de l'université de Bordeaux

